



Réunion de la Commission Nouveau Projet Enchem, RekovR  
et GCA - la réunion est également diffusée en  
visioconférence - 18/12/24

---

Compte-rendu

**PARTICIPANTS :**

**M. Angulo, Kalies**  
**Mme. Banco, Sous-Préfecture De Dunkerque**  
**M. Becuwe, SPPPI**  
**Mme. Bensafi, Prologium**  
**Mme. Bodin, Verkor**  
**M. Bordg, Vinci**  
**M. Byung Won, Enchem**  
**Mme. Cavcli, Vinci**  
**M. Ciesielski, Kalies**  
**M. Coulombel, Hydropale**  
**M. D'Haveloose, Kalies**  
**Mme. Damiat Jacquy, Enchem**  
**Mme. Dautriche, GCA**  
**Mme. Degrave, CLCV**  
**Mme. Delaeter, SPPPI**  
**M. Delbrouque, DREAL**  
**M. Dorso, DEKRA Industrial SAS**  
**M. Duban, La Gazette NPDC**  
**Mme. Dubut, AFPI Région Dunkerquoise**  
**M. Gardair, Maning**  
**M. Ghys, Befesa**  
**Mme. Guyot, GCA**  
**Mme Hocquet-Duval, CLCV**  
**Mme. Hurtevent, GPMD**  
**Mme. Jorion, EDF**  
**M. Lefrancois, SPPPI**

**Mme. Lepoint, SPPPI**  
**M. Leroux, CCI**  
**Mme. Libert, GPMD**  
**M. Loiseau, Sous Prefet**  
**Mme. Macke, SPPPI**  
**M. Maes, Prometa PR**  
**M. Mazza, Mairie De Grande Synthe, Membre De La Commission Permanente  
CLI De Gravelines**  
**M. Menard, Sous Préfecture De Dunkerque**  
**Mme. Michaud, CUD**  
**M. Miomet, La Voix Du Nord**  
**Mme. Monboren, CUD**  
**M. Moreau, Verkor**  
**M. Moulay, SRT Dunkerque**  
**M. Muys, Réseau Homme & Nature 59/62 Du MNLE**  
**M. Nelissen, IndaChlor**  
**M. Pacault, DREAL Hauts-De-France**  
**M. Paineau, Verkor**  
**M. Petetin, CLCV**  
**Mme. Pitet, AFPI Region Dunkerquoise**  
**M. Pomier, DREAL**  
**Mme. Ringot, ÉcosystèmeD**  
**M. Roche,**  
**M. Rogier, GCA**  
**M. Rovira,**  
**M. Sanghun, Enchem**  
**M. Steven, BVI**  
**M. Szarek, DREAL**  
**M. Thomas, Bureau Veritas**  
**M. Vandewalle, Verkor**  
**M. Vanhoutte, Verkor**  
**Mme. Vervoort, TEPSA**  
**M. Wendel, Douane**

---

## **Introduction de M. LOISEAU Frédéric, Sous-Préfet**

- **Présentation du projet Enchem** : présentée par Lee BYUNGWON qui est accompagné d'un interprète à cette occasion : [com-nvx-projets-18-12.pdf](#)

Une Joint-venture avec une société chinoise pour garantir la disponibilité du sel de lithium nécessaire pour fabriquer de l'électrolyte et un accord d'investissement Saemangeum ont été signés.

Une vidéo du projet de présentation de la société est projetée. Il est précisé que le site produira des sels lithium. L'ouverture de l'usine est envisagée en mars 2026.

Enchem prévoit de fabriquer des sels de lithium et par conséquent le Sous-Préfet rappelle que pour accompagner l'exploitant, il faut qu'il transmette son dossier, afin que les services de l'Etat puissent l'examiner. Il rappelle que le temps perdu sera difficilement rattrapable.

### **Questions/ Réponses :**

#### **M. Petetin :**

- Combien de personnes seront employées ou mobilisées pour les activités liées au stockage SEVESO et aux matières dangereuses, ainsi que pour la gestion des installations sur le site ?

En 2027, l'entreprise prévoit d'employer 80 personnes, et ce chiffre devrait augmenter pour atteindre 180 emplois d'ici 2030."

- Quelles sont les émissions prévues, aussi bien dans l'air que dans l'eau, liées aux activités de stockage SEVESO et de manipulation des matières dangereuses ? - Quels dispositifs sont prévus pour leur contrôle et leur traitement ?

Pour le fonctionnement de l'usine, il n'y a pas de consommation réelle d'eau, car le produit n'est pas compatible avec l'humidité. Seule de l'eau chaude est utilisée dans le processus. Les émissions de CO2 doivent être recalculées en fonction de la production spécifique à ENCHEM France, car les mesures réalisées en Pologne ne seront pas directement transposables à ce site. Comparées aux émissions en Pologne, celles d'ENCHEM France seront réduites grâce à l'utilisation de nouvelles technologies plus avancées et à la réduction des transports en évitant les approvisionnements provenant d'autres usines.

- La production étant relativement faible par rapport au volume de stockage des produits chimiques, quels sont les dangers spécifiques associés à ces produits chimiques ?

Le procédé ne comprend aucune réaction chimique, et toute la production est conservée de manière hermétique. Il n'y a donc ni évaporation ni contact des produits chimiques avec l'air extérieur.

M. le Sous-Préfet précise que le dossier d'autorisation environnementale est toujours en attente. C'est pour cela qu'il est difficile d'apporter des réponses précises, il propose de reprogrammer une réunion par le SPPPI lorsque le dossier sera complet.

M. Thomas :

Où en êtes-vous concernant le volet permitting ? Qu'en est-il du dossier environnemental, des demandes d'exploitation, des études de la faune et de la flore, ainsi que des études d'impact ?

Ils prévoient de déposer les demandes d'autorisation en mars 2025 et attendent une autorisation définitive dans les six mois suivants.

- **Présentation du projet Rekovr :** présentée par Sylvain PAINEAU (cofondateur de Verkor) qui est accompagné de Gilles MOREAU (cofondateur de Verkor), Louis ROCHE (Sustainability Engineer VERKOR) en charge du projet REKOVR et Mathilde Bodin (Consultante Environnement Bureau Veritas) : [com-nvx-projets-18-12.pdf](#)

### **Questions/ Réponses :**

Le projet RekovR est-il fait 100 % par Verkor ou avec des partenaires recycleurs ?

La première partie du projet est réalisée à 100% par Verkor, la seconde sera effectivement en partenariat avec d'autres structures.

**M. Wingfield** demande quand est-il des partenaires en R&D ?

La partie R&D sera effectivement en partenariat notamment avec l'ICBNS de Lyon et LEPMI de Grenoble et avec l'ADEME, me caware.

**Mme Hocquet Duval :**

Étant donné l'ampleur de l'usine, vous allez consommer une quantité importante d'eau. Envisagez-vous de récupérer les eaux de pluie ? Y aura-t-il des déchets ultimes générés par le processus, et si oui, où seront-ils stockés ?

Concernant la voirie, prévoyez-vous un renforcement de la voirie actuelle en raison de l'ampleur de l'usine et de l'augmentation du trafic ?

M. Paineau répond que la voirie (Route Inter Atlantique) est en cours de réalisation. Le GPMD (Grand Port Maritime de Dunkerque) a aussi un programme de rénovation du réseau routier. Ainsi, ce sera le réseau en cours de réalisation qui sera utilisé. De plus, l'impact du nombre de camions est jugé très faible.

Mme Bodin précise que la récupération des eaux de pluie est un objectif conforme aux réglementations. Cependant, à ce stade, aucune étude de dimensionnement n'a encore été réalisée. Ce sujet est en cours de réflexion, et une solution sera proposée dans le dossier d'autorisation environnementale.

Concernant les déchets ultimes, une grande partie sera valorisée dans le cadre du procédé. Par exemple, le cuivre et l'aluminium seront envoyés chez des fondeurs, ce qui en fait des déchets valorisés. La blackmass sera envoyée en raffinage métallurgique, tandis que la partie plastique sera traitée comme un déchet dangereux.

**Mme Bensafi** demande comment seront traités les déchets avant l'arrivée de RekovR ?

Des relations ont déjà été établies avec l'écosystème du recyclage, notamment à Grenoble, où des recycleurs prennent en charge cette partie du recyclage. En attendant la mise en place de la première unité de RekovR, des partenariats sont en place avec des acteurs français et européens, qui ont déjà une expérience issue de Grenoble. L'intérêt principal de ce projet réside également dans la réduction du nombre de camions, ce qui contribuera à limiter l'impact environnemental lié au transport des déchets.

**M. Wendel :**

Quelle sera l'origine des déchets ? Y aura-t-il des déchets d'origine extra-européenne, et si oui, quel sera leur pourcentage ?

Non, les déchets traités proviendront exclusivement de Verkor. Eventuellement, certains déchets pourront également provenir du site de Grenoble, mais aucun déchet d'origine extra-européenne ne sera impliqué dans le processus.

**M. Lefrancois** demande quelles sont les proportions entre la partie scrap de la première phase de fabrication des cellules et la partie où l'électrolyte sera présent ?

Environ un quart de la production contiendra de l'électrolyte, et trois quarts en

seront dépourvu, soit une proportion d'environ 60/40.

**M. Coulombel** indique que 10 000 tonnes de déchets sont générées, 20 000 tous confondus. De plus, une autorisation de broyage de 9 000 à 10 000 tonnes est prévue à l'horizon 2035, il souhaiterait un éclaircissement.

Sur le graphique, les 20 000 tonnes correspondent au scénario où Verkor étendrait sa capacité à trois fois celle prévue actuellement. Cependant, pour l'instant, il convient de se reporter au volume prévu pour 2027, soit entre 5 000 et 6 000 tonnes.

**M. Gardair** a une interrogation concernant la deuxième étape du procédé, relative à l'hydrométallurgie, étant donné les volumes générés, s'agit-il de volumes qui seront pris en charge par des sites de recyclage existants, ou ces volumes nécessiteront-ils la création d'un nouveau site et l'augmentation des capacités industrielles d'hydrométallurgie ?

Ils travaillent actuellement avec des partenaires sur ces sujets, et cela s'intègre dans les capacités existantes de recyclage en Europe et hors Europe. Des études et devis ont déjà été réalisés pour gérer ces quantités, et cela ne pose aucun problème. Il est important de comprendre que cette hydrométallurgie s'applique aussi aux batteries en fin de vie. Lorsque les véhicules électriques arriveront en fin de vie, les volumes ne seront pas du tout les mêmes. Actuellement, seulement 10% des besoins sont liés à la production, tandis que les 90% restants proviendront des batteries en fin de vie, nécessitant un recyclage à grande échelle, ce qui demandera bien plus d'hydrométallurgie. De nombreux projets sont déjà en cours pour répondre à ces besoins dans les 5 à 10 prochaines années.

Avez-vous l'intention de faire traiter la blackmass en France ou en Europe ?

Oui, en Europe. Les projets aujourd'hui ne sont pas assez matures en France et pas tout à fait en Europe. Ils verront en fonction de l'évolution des projets. Mais la volonté est d'aboutir à un circuit court.

- **Présentation du projet GCA :** présentée par Nathalie DAUTRICHE, directrice de GCA Logistics qui sera accompagnée de son équipe projet : [com-nvx-projets-18-12.pdf](#)

### **Questions/ Réponses :**

M. Le Sous-Préfet précise que le 17 décembre, l'Europe a autorisé la France à engager un financement de 127 millions d'euros pour le projet Cap 2020.

## **M. Muys :**

M. Muys (question en visio) s'interroge sur le stockage SEVESO, les matières dangereuses stade et choix du lieu d'implantation. Il demande quels critères ont conduit au choix du lieu d'implantation, en particulier concernant la proximité de Loon-Plage, de la zone portuaire, des conteneurs, et des infrastructures du transmanche.

Xxx compartimentage dans le bâtiment, quelle est l'épaisseur et la nature des matériaux utilisés pour le compartimentage dans le bâtiment ?

Enfin quels sont les procédés d'extinction adaptés aux différents types de stockage présents sur le site ? Et quels dispositifs de désenfumage sont prévus, et comment sont-ils adaptés en fonction des conditions définies par la rose des vents locale ?

Il demande aussi à quoi correspond le flux de 5 Kwatt/m<sup>2</sup> ? en cas d'incendie ou d'incident le désenfumage et rose des vents quels rejets atmosphériques à l'atmosphères et quels traitements des eaux d'incendies suivant la nature des produits dans les compartiments et y aura-t-il des bâches spécifiques de captage par compartiments.

Concernant les flux des sites voisins, les études réalisées se limitent aux flux thermiques. Ce qui pourrait sortir se situerait au niveau des parcelles inoccupées du GPMD. Des études sont en cours pour optimiser tous ces flux.

Les flux de 3 kW correspondent à des effets irréversibles, ceux de 5 kW à des effets létaux, et à 8 kW, des effets dominos peuvent se produire. Pour la construction des murs, il s'agit de murs coupe-feu d'une durée de résistance de 2 heures, réalisés avec des panneaux béton préfabriqués pleins d'une épaisseur de 16 cm. En cas d'incendie, toutes les eaux seront confinées sur site.

Pour la question relative aux bâches, il s'agira de cuves enterrées pour le stockage de l'eau, permettant ainsi de confiner les eaux en cas d'incendie.

Le désenfumage sera conforme à la réglementation en vigueur. De plus, un système d'extinction automatique sera installé dans chaque cellule, avec une extinction par mousse sur tous les niveaux.

M. Pacault constate que dans les modélisations présentées, différents scénarios d'incendie ont été envisagés pour les différentes cellules. Il demande si un scénario a également été élaboré pour le stockage des conteneurs.

L'exploitation indique qu'une étude est en cours sur ce sujet.

M. Loiseau remercie les participants et clôt la commission.